

Procès-verbal de l'assemblée sectorielle « BIO » du 19/05/2015

Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle « BIO » du 19/05/2015 - version définitive du 02/07/2015
Responsable de la préparation du document	Lidwine Rochette
Date de publication	10/06/2015
Validé par	L'assemblée Sectorielle du 4 septembre 2015
Annexe(s)	Annexe 1 : Liste des participants (1 page) Annexe 2 : Diapositives de la présentation (28 pages) Annexe 3 : Document de travail, analyse des résultats de l'enquête sur les barrières technico-économiques (19 pages)

Ordre du jour :

1. Désignation d'un président de séance
2. Approbation de l'ordre du jour et information sur le fonctionnement du Collège
3. Validation du procès-verbal de la réunion précédente et mise en œuvre
4. Avis sur les contraintes technico-économiques pour lesquelles le secteur souhaite prioritairement des réponses de la recherche et/ou de l'encadrement
5. Divers
6. Prochaine assemblée (lieu, date, ordre du jour)
7. Conférence de Stéphanie Goffin (Biowallonie) : bases scientifiques pour argumenter sur les aspects santé d'une alimentation bio



I. Désignation d'un président de séance

M. Joël Lambert est désigné en tant que président de séance.

II. Approbation de l'ordre du jour et information sur le fonctionnement du Collège

L'ordre du jour de la présente réunion est approuvé.

Il est rappelé que le Collège des Producteurs est une association de fait dont les statuts sont déterminés par le Code wallon de l'Agriculture, par le règlement d'ordre intérieur et la charte. Le site internet du Collège reprend ces informations (<http://www.collegedesproducteurs.be>).

Une remise en jeu de deux mandats des agriculteurs membres, élus depuis 18 mois en septembre (un an et demi), aura lieu lors de la prochaine AS (Assemblée sectorielle). Par après, il s'agira bien d'un mandat de trente-six mois (3 ans), renouvelable trois fois.

Afin de limiter les déplacements des producteurs, le Collège favorise la consultation des producteurs à distance, via des questionnaires web et messages (GSM).

III. Validation du procès-verbal de la réunion précédente et mis en œuvre

Le procès-verbal de l'Assemblée sectorielle du 5 septembre 2014 est approuvé. Le point est fait sur la mise en œuvre des différents points approuvés lors celle-ci.

Promotion du secteur Bio (plan de communication de l'APAQw)

Ce point est présenté par Thiago Nyssens (Chargé de projet – Filière bio), voir présentation PowerPoint.

Le plan de promotion de l'APAQw pour l'année 2015 avait été validé lors de l'Assemblée sectorielle précédente. Celui-ci a pour objectif de palier à la méconnaissance du public vis-à-vis du secteur et d'informer les consommateurs sur les produits Bio et leur distribution.

A cette fin, une campagne a été réalisée sur le label Bio et son contrôle, permettant également de donner plus de visibilité à tous les acteurs du secteur.

La demande émise pour la réalisation de campagnes relatives à certains produits particuliers a été concrétisée par une campagne sur les fromages Bio wallons en mars 2015 mais n'a pas encore pu être satisfaite en ce qui concerne la viande bovine.

La volonté du secteur d'être intégré dans les actions transversales de l'APAQw, n'a pas été prise en compte.



Lors de la dernière Assemblée sectorielle, la question de l'opportunité du maintien de date de la semaine Bio en juin avait été soulevée mais n'avait pas fait l'objet d'une décision. Cette date ne fait pas l'unanimité car elle ne permet pas de proposer des produits maraichers et fruitiers wallons. Toutefois, cet événement rencontre un succès certain et dispose d'une certaine notoriété grâce à la presse.

La question est à nouveau posée aux participants. Il est ainsi décidé qu'un autre événement axé sur la vente des produits sera proposé en septembre, dès cette année ou en 2016. Le public cible sera les écoles, l'objectif étant d'atteindre les parents et enfants.

Un rééquilibrage, déplacement du budget alloué à la semaine Bio par l'APAQw vers le nouvel événement devrait être envisagé à terme. La semaine Bio en juin est maintenue jusqu'à présent.

Pour information, le budget alloué par l'APAQw à cet événement est de l'ordre de 8%. Les opérateurs sont invités à participer. Ce sont bien les producteurs via l'APAQw qui maîtrisent la communication de la semaine Bio.

Législation (nouveau règlement bio 2017)

Ce point est présenté par Muriel Huybrechts (Chargée de projet - Filière bio – Législation), voir [présentation PowerPoint](#).

La Commission a remis un projet de modification assez important du règlement Bio. Le secteur a été consulté à quatre reprises en 2014 afin de se prononcer à ce sujet. La synthèse de ces avis a été transmise au Ministère.

Il est à noter que la procédure n'est pas terminée, le Parlement doit se prononcer. Les conclusions de cette consultation sont :

La fin de la mixité (bio – non bio) des exploitations : le secteur wallon y est globalement favorable (NB : 30% de producteurs wallons s'y sont opposés, cette information a été transmise au ministère). Cette proposition a été supprimée de la proposition de règlement par manque d'adhésion de la quasi majorité des Etats membres

Le seuil de décertification harmonisé¹ : le secteur wallon y est favorable. Un petit groupe de pays européens souhaite un seuil de décertification. Un nombre plus important de pays (dont la France et l'Allemagne) défend la mise en place de règles harmonisées pour la détection des substances non autorisées pouvant conduire, si nécessaire, à une enquête. Pour ces pays, on ne peut retirer sa certification à un produit si le producteur n'est pas responsable de la contamination.

L'indemnisation des agriculteurs en cas de pertes subies (dérives) par des fonds publics : le secteur wallon y est défavorable car considère que cette mesure irait à l'encontre du principe du pollueur-payeur. C'est aux sociétés privées de constituer un fonds d'indemnisation. Cette proposition a été supprimée de la proposition de règlement.

L'adaptation de la fréquence des contrôles : le secteur wallon y est défavorable car cette adaptation impliquait une suppression du contrôle physique annuel. Or celui-ci est indispensable pour éviter que des non-conformités perdurent dans le temps.

La suppression de la dérogation permettant d'introduire des reproducteurs non bio : le secteur wallon y était défavorable. Cette dérogation est maintenue.

La certification de groupe : les avis sont partagés. La Commission a introduit une nouvelle notion dans le règlement. Le but est de diminuer les coûts de contrôle pour des petits opérateurs qui se regrouperaient sous forme de groupement.

¹ Il s'agit du seuil de tolérance de substances non autorisées en bio dans un produit avant que le label de celui-ci ne soit retiré



La suppression de la dérogation permettant aux détaillants de ne pas être soumis au régime de contrôle classique : le secteur wallon y est défavorable. La Commission a réintroduit cette dérogation qui avait disparu.

Un problème est soulevé quant aux normes de résidus qui sont, en Wallonie, les plus faibles. Les normes pour les résidus en Flandre ne sont pas les mêmes qu'en Wallonie. Il faudrait faire un état des lieux. Il faudrait une réglementation harmonisée au niveau belge. Muriel H. va établir une liste des différences entre la réglementation wallonne et celle des voisins les plus proches. Cette comparaison sera présentée à la prochaine assemblée sectorielle bio.

Au départ, la Commission avait eu la volonté de supprimer toutes les dérogations du règlement (semences non bio et reproducteurs non bio). Le secteur wallon s'était montré défavorable à cette mesure. Le Conseil a finalement maintenu ce régime de dérogations.

En ce qui concerne l'alimentation animale, le règlement bio comporte depuis des années une obligation de régionalité. La Commission a augmenté les seuils. Le secteur wallon y était favorable mais le texte est vague quant à la définition de « région ». Il est demandé à la Commission de mieux définir la notion de régionalité et de procéder par étapes.

Les perspectives pour 2015

Le texte de la Commission a été soumis au Conseil. Celui-ci s'est réuni à différentes périodes avec les ministres des Etats membres. Un prochain Conseil est prévu le 16 juin, si le texte n'est pas approuvé, les chances sont élevées que celui-ci soit abandonné.

Il est prévu que le Parlement remette un avis en septembre. Ensuite, aura lieu la phase finale trilogue : Parlement, Commission et Conseil, afin d'atteindre un compromis final.

IV. Avis sur les contraintes technico-économiques pour lesquelles le secteur souhaite prioritairement des réponses de la recherche et/ou de l'encadrement

Ce point est présenté par Thiago Nyssens (Chargé de projet – Filière bio), voir document d'analyse des résultats.

Méthode de travail et description de l'échantillon

Depuis le mois de février, la SOCOPRO organise des consultations auprès de tous les secteurs dans le but d'identifier les principales contraintes techniques et économiques vécues. Pour le secteur Bio, celles-ci ont été organisées en deux phases : d'abord via quatre tables rondes thématiques puis par un questionnaire soumis à la base de données d'agriculteurs.

Plus de deux cents réponses furent apportées aux questionnaires, ces données ont été traitées de manière quantitative² les résultats obtenus ont une bonne cohérence générale avec le contenu émanant des tables rondes.

Les tranches d'âges des répondants au questionnaire correspondent aux tranches d'âges des agriculteurs wallons. Les jeunes agriculteurs sont un peu surreprésentés, ce qui est aussi une tendance du bio par rapport au conventionnel. La proportion d'hommes et femmes corrobore aussi avec les réalités du secteur. Le public est large, il ne s'agit pas uniquement de personnes déjà impliquées dans des projets de recherche.

² Pour chaque thématique, des points ont été accordés en fonction de l'ordre de priorité donné par chaque répondant. 1 point pour « priorité n°1 », 0.66 points pour « nécessaire » et 0.33 points pour « bienvenu »



Une validation de ces résultats est proposée lors la présente réunion tandis que les résultats pour l'ensemble des secteurs seront proposés lors de la prochaine réunion du Collège. Ensuite, un conseil sera transmis au Gouvernement wallon, ce qui pourra influencer les programmes de recherche et d'encadrement.

Concrètement, ces priorités seront aussi amenées à l'ordre du jour lors de groupes de travail en collaboration avec les organismes de recherche et d'encadrement (par exemple, la cellule de planification mensuelle avec biowallonie et le CRAw).

Résultats du cycle de consultations

La question suivante a été posée lors des consultations : «La recherche dit-elle anticiper les défis du futur et de l'innovation ?», à laquelle 81 % des agriculteurs ont répondu par l'affirmative. Un des rôles de la recherche validée par les agriculteurs est donc d'anticiper les défis.

La question est posée directement aux participants de cette réunion qui relèvent que les agriculteurs ne sont pas assez écoutés par les scientifiques et craignent que celle-ci soit mal orientée. Elle doit être à l'écoute des directions qui existent sur le terrain. Il faut aussi qu'elle soit axée sur les semences et permette de créer de nouvelles variétés qui résistent et qui soient naturelles.

L'analyse du questionnaire a révélé qu'un peu plus de la moitié des personnes n'ont pu citer un programme de recherche ou d'encadrement.

Quelles méthodes de recherche et d'encadrement ?

Le questionnaire aborde aussi la question des méthodes – du comment – pour favoriser l'innovation et la production de connaissances en agriculture biologique. Cette question a été divisée en 3 sous-questions :

1) Comment produire des connaissances nouvelles en agriculture ?

En ce qui concerne le premier point, il ressort qu'il faut tenir compte de la diversité des agrosystèmes (sol, climat, objectifs de production, races, main d'œuvre disponible, etc.) lorsque l'on propose des solutions et conseils.

Il est nécessaire d'augmenter les liens entre la législation Bio et les acteurs de la recherche dans les deux sens : les organismes de recherche devraient davantage intervenir dans l'établissement des législations et les solutions testées doivent tenir compte des limites législatives.

On demande que les produits (i. e semences) et solutions destinés à l'agriculture biologique soient testés en conditions BIO

Il faut continuer à voir les problèmes et solutions de manière systémique (par exemple, des solutions à des carences alimentaires chez les volailles se trouvent aussi dans une bonne gestion des parcours extérieurs).

2) Comment capitaliser toutes ces connaissances produites ?

En ce qui concerne la deuxième point, il ressort qu'il faut recenser, donner plus de visibilité à ce qui se fait à l'étranger, envisager des partenariats. Il faudrait converger vers un cadre commun qui permettrait de centraliser les informations produites partout en Wallonie et ailleurs.

On demande de considérer les agriculteurs comme source d'innovation ; davantage soutenir, valoriser et rendre visible l'innovation sur le terrain (et l'accompagner avec des centres de recherche, par exemple ou via un relais de questions vers les scientifiques). La valorisation de l'innovation sur le terrain via les centres d'essai régionaux est à favoriser. Il faudrait accompagner les initiatives (venant des producteurs) qui permettent aux agriculteurs de communiquer entre eux sur leurs pratiques (CETA).



3) Comment transférer toutes ces connaissances ?

En ce qui concerne le troisième point, il ressort que le conseil se doit d'être neutre et transversal (contrairement aux conseils liés à des motivations commerciales). Les organismes de recherche sont encouragés à communiquer sur leur recherche grâce à des journées d'information (sur le terrain de préférence) mais les conseils individuels à la ferme sont une priorité à mettre en avant.

Finalement, un besoin en conseils économiques solides (tels que les business plan) est également présent.

Les thématiques prioritaires

Pour ce qui est des thématiques abordées de manière transversale dans tout le secteur BIO, voici par ordre de priorité décroissant, les thématiques privilégiées.

La gestion de la vie du sol : les demandes sont nombreuses et variées, les producteurs sont demandeurs de compétences leur permettant de gérer le sol comme un écosystème.

Puis vient l'autoproduction de l'alimentation : autonomie en fourrage et concentrés (en lien avec la problématique des semences). Les producteurs désirent entre autres des outils d'aide à la décision pour adapter leurs pratiques aux particularités agro-pédo-climatiques, des moyens de lutte contre adventices pérennes comme le rumex, étoffer l'offre (quantité et diversité) et améliorer la qualité des semences (céréales immatures, protéagineuses, etc.)

En troisième position arrivent ex-aequo le soutien à la post production, transformation et commercialisation ainsi que la prévention des maladies et parasites en élevage. L'idée derrière cet avant dernier point est de pouvoir attribuer plus de valeur ajoutée à la production, et ce par des solutions à l'échelle de la ferme et à plus grandes échelle (structures de commercialisation). En revanche, pour la question du parasitisme (prioritaire dans tous les secteurs de l'élevage), on demande des connaissances en phytothérapie (qualité du fourrage, biodiversité prairiale), que le problème soit abordé en lien avec les pratiques d'élevage (tenue jeune bétail), et aussi des techniques de suivi rapproché de l'évolution du parasitisme (analyses matières fécales par exemple).

Il ressort que les techniques d'alimentation (surtout, optimisation du pâturage) est une priorité spécifique des producteurs bovins laitiers.

Les producteurs bovins viandeux accordent grande priorité aux phases de gestion de l'engraissement et aux nombreuses barrières à la commercialisation (manque de connaissances bouchers, disponibilité des abattoirs et ateliers de découpe certifiés, normes AFSCA).

Pour le secteur «ovins caprins» ce sont les mêmes priorités que les secteurs «laitiers et viandeux», avec quelques particularités comme celle de valoriser les cultures intermédiaires en pâturage ou de mettre en place des haies fourragères. La rentabilité de l'exploitation est également mise en avant.

Pour le secteur «porcin» l'augmentation de la rentabilité et la diminution des coûts de production priment (avec un degré d'urgence élevé vu la future fin des dérogations et l'érosion alarmante du secteur porcin bio). L'augmentation de la valeur ajoutée par la transformation est prioritaire pour les bio (contrairement au secteur conventionnel). Tout comme pour le secteur «aviculture». L'alimentation est un point important.

Pour les secteurs «grandes cultures» et «maraîchages», la priorité absolue est la sélection variétale et des nouvelles semences. Le problème de la technologie et matériel est soulevé (désherbage mécanique). Il est nécessaire de développer des filières wallonnes pour les produits issus des grandes cultures.

La parole est donnée aux participants pour s'exprimer par rapport à ces priorités, qui sont celles-ci :



-Il est difficile de vendre une vache mixte ou laitière bio dans le secteur bio. Les marchands ont leurs habitudes, tout est écoulé dans le secteur conventionnel.

-La solution pour les producteurs ne consiste pas toujours en une diminution des coûts de production. La valorisation et le prix de valorisation devraient ressortir beaucoup plus.

-Il ne faut pas faire de la recherche si l'impact économique n'a pas été évalué auparavant, et que celle-ci améliore la rentabilité.

-Travailler sur des stratégies et des innovations en matière de communication, d'organisation de la plus-value est primordial.

-Le bail à ferme fait l'objet de certaines craintes car il pourrait être revu, la matière ayant été régionalisée. La crainte principale est une diminution de la qualité des sols car il n'y aurait plus de vision à long terme sur une parcelle.

- Concernant la partie du questionnaire relative aux maraîchers, il serait plus approprié de remplacer le terme « fertilisation », qui fait référence au conventionnel par « fertilité »

Ces avis sur les contraintes technico-économiques sont validés par l'Assemblée.

V. Prochaine assemblée (lieu, date, ordre du jour)

La prochaine Assemblée sectorielle portera sur la validation du plan de promotion de l'APAQw et il y sera procédé à l'élection des deux nouveaux membres du Collège des Producteurs. L'état d'avancement des points discutés lors de la présente réunion, sera évalué.

Il est décidé par vote que celle-ci aura lieu en soirée, lors du «salon Valériane», le **4 septembre 2015**.

VI. Divers

Cellule de crise (presse)

A titre d'information, Muriel H. rappelle que la SOCOPRO organise un groupe de travail « législation » ainsi qu'un groupe de travail « communication » regroupant les organismes de contrôle, des associations professionnelles et Biowallonie. Tout le secteur bio est présent dans ces deux groupes de travail.

Une « cellule de crise », opérationnelle depuis quelques semaines, a été créée en parallèle du groupe de travail « communication ». Celle-ci a pour objectif de réagir en cas de crise (communication dans la presse erronée sur le bio, crise alimentaire...). Différents thèmes ont été identifiés : l'aspect contrôle, l'aspect nutritionnel, environnement (pesticides), les avantages du bio, la productivité (le rendement et développement), les labels. Le but étant de fournir une information pertinente et juste aux journalistes.

Biowallonie, Bioforum Flandre, l'APAQw, Certisys, Quality Partner et TUV NORD INTEGA, les deux membres effectifs du Collège et les deux permanents de SOCOPRO font partie de cette cellule de crise. La gestion de la crise est faite en collaboration avec les membres du groupe de travail communication.



Bioforum Wallonie et le groupe bio de la FWA demandent à utiliser le nom de Bioforum Wallonie en signature des interventions de ce groupe. Le travail serait bien réalisé par la SOCOPRO mais celui-ci émanerait de Bioforum Wallonie.

Ce serait donc par l'intermédiaire, par Bioforum Wallonie, que la presse serait touchée. L'avis des participants est sollicité à ce sujet.

- Il est relevé que Bioforum Wallonie existe toujours car c'est une asbl qui n'a pas été dissoute. En réponse à cette proposition, le groupe bio de la FWA estime que ce serait plus judicieux de répondre au nom d'une fédération de tous les acteurs du secteur bio plutôt qu'au nom du Collège des Producteurs.

- Il est fait remarquer qu'il n'est pas normal qu'une structure soit le porte-parole alors que le travail a été effectué par une autre. Cela complique les choses.

- Le Conseil d'Administration de Bioforum Wallonie devrait se réunir et vérifier si l'ensemble des associations membres continuent avec Bioforum ou pas.

- Il est nécessaire de s'organiser sur une méthode de travail. Comment la structure Bioforum Wallonie propose-t-elle de travailler pour que ce soit neutre et indépendant ?

- La pertinence de la communication portée par Bioforum Wallonie pourrait être amoindrie, étant donné que c'est une coquille vide.

Emmanuel Grosjean confirme qu'il faudra définir effectivement dans quel cas on réagit, affiner les mécanismes. Il propose que Muriel continue à faire le travail et soit le point de référence, au nom du « Collectif des organisations bio ». Cela permettra d'avancer. Un cadre formel n'est pas absolument nécessaire, l'essentiel étant d'avoir un mécanisme qui sache se mettre en place rapidement en cas de crise.

Il faut néanmoins s'assurer que chaque organisation dont on va noter le nom soit d'accord sur le processus. Cette proposition est acceptée par l'Assemblée.



Autres points

Deux points sont ajoutés (2 :25 :47).

Le premier point concerne l'agriculture biologique. Comment expliquer les nouvelles impositions par rapport à l'utilisation de la matière organique, et la discrimination entre matière organique et azote de synthèse ?

Thiago N. répond que le Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture (PGDA) comporte des points discutables mais nous n'avons pas de marge manœuvre par rapport à cela pendant 3 ans. Mais que cela n'empêche pas que les dysfonctionnements pour le secteur bio soient recensés.

Le deuxième point concerne les agriculteurs qui collaborent à des programmes de recherche. Ont-ils été informés des résultats ?

Ce point sera traité par le comité d'accompagnement (cellule planification).

VII. Conférence de Stéphanie Goffin (Biowallonie) : bases scientifiques pour argumenter sur les aspects santé d'une alimentation bio

VIII. Synthèse des décisions

- 3) La semaine Bio en juin est maintenue. Un évènement supplémentaire sera organisé en septembre.
- 4) Un état des lieux des différences d'interprétation du règlement bio entre les Etats membres et entre régions belges sera effectué par M. Huybrechts pour la prochaine Assemblée sectorielle bio
- 5) Les contraintes technico-économiques pour lesquelles le secteur souhaite des réponses de la recherche et/ou de l'encadrement sont validées.
- 6) La cellule crise s'exprimera via la dénomination «Collectif des organisations bio».
- 7) La prochaine Assemblée sectorielle se tiendra au salon «Valériane» le 4 septembre 2015.



Annexe 1: Liste des participants à l'assemblée sectorielle bio du 19 mai 2015

PRENOM	NOM	ORGANISME
<i>Dany</i>	<i>BEGUIN</i>	<i>Producteur</i>
<i>Daniel</i>	<i>BODDEZ</i>	<i>Producteur</i>
<i>Marie-France</i>	<i>BUCHET</i>	<i>Producteur</i>
<i>Daniel</i>	<i>COLLIENNE</i>	<i>Producteur</i>
<i>Frédéric</i>	<i>DEBODE</i>	<i>CRA-W</i>
<i>Patrick</i>	<i>DECHANGY</i>	<i>Producteur</i>
<i>François</i>	<i>DEGAULTIER</i>	<i>Enseignant</i>
<i>Stéphanie</i>	<i>DELHAYE</i>	<i>Producteur</i>
<i>Cédric</i>	<i>DUMONT</i>	<i>Producteur</i>
<i>Arnaud</i>	<i>FARINELLE</i>	<i>CRA-W</i>
<i>Jean-Pierre</i>	<i>GABRIEL</i>	<i>Producteur</i>
<i>Stéphanie</i>	<i>GOFFIN</i>	<i>Biowallonie</i>
<i>Philippe</i>	<i>GROGNA</i>	<i>Biowallonie</i>
<i>Emmanuel</i>	<i>GROSJEAN</i>	<i>Collège des Producteurs</i>
<i>Dominique</i>	<i>HANNOTEAU</i>	<i>Producteur</i>
<i>Marc-André</i>	<i>HENIN</i>	<i>Producteur</i>
<i>Muriel</i>	<i>HUYBRECHTS</i>	<i>Collège des Producteurs</i>
<i>Damien</i>	<i>JACQUEMART</i>	<i>Producteur</i>
<i>Joël</i>	<i>LAMBERT</i>	<i>Producteur</i>
<i>Pierre</i>	<i>LEMAIRE</i>	<i>Producteur</i>
<i>Philippe</i>	<i>LOECKX</i>	<i>Producteur</i>
<i>Alain</i>	<i>MODAVE</i>	<i>Producteur</i>
<i>Jean-François</i>	<i>NOEL</i>	<i>Le Coq des Prés</i>
<i>Thiago</i>	<i>NYSENS</i>	<i>Collège des Producteurs</i>
<i>Pierre-Yves</i>	<i>PIRET</i>	<i>SCAR</i>
<i>Nathalie</i>	<i>PUISSANT</i>	<i>Producteur</i>
<i>Olivier</i>	<i>SENTERRE</i>	<i>Producteur</i>
<i>Julie</i>	<i>VANDAMME</i>	<i>CRA-W</i>